

Syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement départemental  
« Olivier Messiaen »



**N° 1 du 29 janvier 2018**  
**Publié le 31 janvier 2018**

# Recueil des Actes Administratifs



# Ordre du jour

**Comité syndical du 29 janvier 2018**

**Séance de 15 heures 30**



|   |           |
|---|-----------|
| <b>Procès-verbal du débat de la séance du 14 décembre 2017.....</b>   | <b>4</b>  |
| <b>Débat d'orientations budgétaires 2018.....</b>   | <b>10</b> |
| <b>Modification du tableau des cadres d'emplois.....</b>  | <b>15</b> |
| <b>Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.....</b> | <b>18</b> |



**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL  
« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

## **COMITE SYNDICAL**

Le lundi 29 janvier 2018 à 15 heures 30, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 12 janvier 2018, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

**Etaient présents :**

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat mixte ;  
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental ;  
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental ;  
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental ;  
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération. 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat mixte.

**Assistaient également à la séance :**

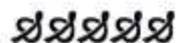
Monsieur Eric DOUCET Directeur général  
Madame Christine JOLY, directrice administrative  
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint  
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du conseil départemental, en charge de la culture  
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA  
Monsieur Denis BOUDIN, Directeur général des services de Provence-Alpes agglomération.

**Etaient absents excusés :**

Madame Sylvie AILLAUD, représentant Provence Alpes Agglomération,  
Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-président de Durance Luberon Verdon Agglomération.  
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale



## Procès-verbal Comité syndical du 4 décembre 2017



Le lundi 4 décembre 2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire dûment convoqué par courrier du 21 novembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à 15 heures sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

### **Etaient présents :**

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon agglomération, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat mixte  
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président Provence Alpes agglomération délégué à la Culture, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat mixte  
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental  
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental

### **Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général  
Madame Christine JOLY, Directrice administrative  
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint  
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil départemental  
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA

### **Etaient absents excusés :**

Madame Sylvie AILLAUD, représentante de Provence Alpes agglomération  
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental  
Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-Président de Durance Luberon Verdon agglomération délégué à la Culture

## Ordre du jour

### **Points soumis à l'approbation**

Approbation du procès-verbal du

Décision modificative n° 1

Demande de subvention 2018 au titre du dispositif instrumentarium de la Région

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement pour le BP 2018

Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel – RIFSEEP

Demande de subvention de fonctionnement auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles au titre de l'année 2018

Programmation artistique 2017 – 2018

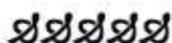
### **Point pour information**

Avancement d'un enseignant au grade de professeur d'enseignement artistique hors classe

Bilan de la rentrée 2017 – 2018

Tarifs des droits d'inscriptions en théâtre

Éléments d'information de la comptabilité analytique pour l'année 2016



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15 heures.

### Approbation du procès-verbal du 4 juillet 2017

*Adopté à l'unanimité.*

### Décision modificative n° 1

La Présidente présente les éléments d'ajustement du budget en sections d'investissement et de fonctionnement. Il s'agit de rectifier une erreur d'imputation des subventions régionales et prévoir des crédits pour le remboursement de deux cotisations.

La DM1 est soumise au vote.

*Adoptée à l'unanimité.*

### Demande de subvention 2018 au titre du dispositif instrumentarium de la Région

La Présidente présente les éléments de la demande de subvention auprès du Conseil régional pour l'année 2018 et plus particulièrement le prévisionnel d'acquisition d'instruments.

Un nouveau prévisionnel d'acquisition est distribué en séance corrigeant une erreur de chiffre.

Eric Doucet indique que ce programme s'inscrit dans le cadre du renouvellement du parc instrumental entrepris depuis 2010. Il permettra également de répondre aux besoins des

orchestres du conservatoire et au dédoublement d'instruments lourds par antenne difficilement transportables.

Robert LAURENTI signale une erreur dans le tableau entre les prix hors taxes et TTC.

Il est nécessaire de revoir le chiffrage des instruments.

François MONIN précise que bien que ce soit le montant hors taxes qui est retenu pour le calcul de la subvention régionale, le chiffrage TTC doit être néanmoins indiqué puisque c'est celui-là qui impacte le budget.

La demande de subvention est soumise au vote.

*Adopté à l'unanimité.*

#### Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement sur le BP 2018

Eric Doucet précise qu'un certain nombre d'instruments sont nécessaires dès le mois de janvier 2018 pour le démarrage d'actions en milieu scolaire, et pour ce faire, il faudrait donc les acheter avant le vote du budget.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget (BP + DM1) 2017 est de 118 836.02 €. Il est proposé de faire application de l'article L 1612-1 du CGCT à hauteur maximale de 29 709 €, soit 25 % de 118 836.02 €.

Les dépenses concernées sont des acquisitions d'instruments et matériels de musique pour un montant de 11 606.50 € dont le détail est présenté.

L'autorisation a recueilli l'avis favorable de Mme la payeuse départementale.

François MONIN indique que ces instruments font partie de la demande de subvention auprès de la Région. Il souhaite donc savoir si l'accord préalable de la Région a été requis.

Christine Joly répond qu'à partir de la date de dépôt du dossier auprès de la Région, un délai d'un mois est nécessaire avant de procéder à l'acquisition des instruments conformément au règlement financier de la région.

L'autorisation d'engagement des dépenses sur le BP 2018 est soumise au vote.

*Adoptée à l'unanimité*

#### Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel – RIFSEEP

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, il est fait obligation aux collectivités territoriales de mettre en place le RIFSEEP. Pour le conservatoire, il est indiqué que le RIFSEEP ne concernera que le personnel non enseignant, les indemnités servies aux enseignants n'entrant pas pour l'instant dans le périmètre. Le nouveau régime indemnitaire mis en place est présenté sur une enveloppe financière constante. L'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise remplacera les différentes indemnités actuelles servies aux 14 agents concernés. Les modalités de l'IFSE sont indiquées dans la fiche 1. Le guide du régime indemnitaire sera donc actualisé en intégrant la fiche sur l'IFSE et en supprimant les fiches rendues inutiles.

Il est indiqué que dans le cadre du RIFSEEP, une 2<sup>ème</sup> partie complétant l'IFSE pouvait être mise en œuvre : le complément indiciaire annuel attribué et modulable en fonction de la manière de servir. Pour l'instant le CIA, dont la mise en œuvre ne constitue pas une obligation pour les employeurs, n'a pas été retenu car cela créerait un traitement différencié entre administratifs et enseignants. Dès que le RIFSEEP intègrera l'ISOE, une réflexion globale sera menée sur la pertinence de la mise en place du CIA. La mise en œuvre du CIA aurait également un impact financier sur l'enveloppe actuelle.

Le RIFSEEP a reçu un avis favorable du Comité technique.

Claude FIAERT précise qu'au-delà d'une simplification du régime indemnitaire, le RIFSEEP peut permettre dans certains cas d'améliorer les rémunérations en particulier des personnels

de catégorie C. Cela peut se faire par le biais d'une harmonisation comme dans le cas par exemple, de Provence Alpes agglomération.

Christine JOLY ajoute que régime indemnitaire est soumis aux évolutions engendrées par le PPCR et plus particulièrement concernant l'indemnité horaire d'enseignement.

Bernard SOURICE indique que sur la fiche relative à l'indemnité horaire d'enseignement concernant la majoration du taux, la formulation du détail de calcul des IHE ne lui convient pas.

Christine JOLY indique que la fiche est présentée sur le modèle du CDG. Néanmoins, elle sera reformulée.

Le RIFSEEP est soumis au vote.

*Adopté à l'unanimité*

Demande de subvention de fonctionnement auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles au titre de l'année 2018

La Présidente rappelle que le classement du CRD a été renouvelé en 2016 par le Ministère. Elle rappelle qu'en 2015, l'Etat avait fortement diminué sa participation aux conservatoires. En 2016 et 2017, l'Etat a reconduit sa participation à hauteur de 110 000 €. Une demande de subvention est présentée pour 2018 pour un montant minimum de 110 000 € mais il serait souhaitable que le montant soit supérieur.

Elle indique également que l'aide de l'Etat est conditionnée au respect d'un cahier des charges décliné en quatre volets. L'un des volets concerne la mise en œuvre d'une tarification sociale préconisée également dans le rapport d'évaluation de l'audit.

Eric DOUCET précise que les volets du cahier des charges concernent la programmation artistique et le travail avec l'Education nationale. Concernant l'offre artistique, il s'agit des disciplines instrumentales, de danse et de théâtre dont l'apprentissage et les projets doivent interagir entre eux.

François MONIN indique que le coût indiqué de 7 814.05 € correspondant au partenariat avec l'Education nationale représente peu et qu'il serait intéressant de l'agréger au coût des CHAM.

Eric DOUCET indique que ce montant représente les IHE réglées aux enseignants alors que le coût des CHAM indiqué dans le dossier de subvention est une valorisation du temps d'enseignement.

François MONIN répond que le dossier doit s'appuyer sur un coût d'actions conséquent permettant de justifier une augmentation de subvention.

Eric DOUCET indique que dans le dossier envoyé à la DRAC, des fiches d'actions détaillent les coûts à la charge du conservatoire dont les CHAM.

Bernard SOURICE indique que faire figurer ce montant dans la délibération peut poser problème pour la demande de subvention.

Christine JOLY répond que cette annexe au rapport figure à titre d'information et qu'elle n'a pour objet de compléter la délibération ; celle-ci ne fait état que d'un montant sollicité comme chaque année. Lors des présentations futures en comité, il est effectivement opportun de lister le plan d'actions détaillé dans le dossier sous forme d'un tableau chiffré. Elle propose également de transmettre une copie du dossier au Département pour la réunion de travail avec la DRAC prévue le 19/01/2018.

Eric DOUCET rappelle que la subvention est basée sur un plan d'actions mais aussi sur le fonctionnement du conservatoire sans pour autant savoir quels sont les critères de répartition de la DRAC qui sont parfois aléatoires d'une région à une autre.

François MONIN pose la question à savoir si l'on pourrait avoir un argumentaire pour demander plus.

Christine JOLY indique que si l'on respecte les préconisations du Ministère comme par exemple créer un poste d'accompagnateur piano en danse, cela pourrait justifier une augmentation de subvention sauf que cela représenterait une contradiction avec l'adaptation de l'effectif pédagogique préconisé par l'audit.

Eric DOUCET estime que la création d'une CHAM sur Digne-les-Bains étayerait de façon légitime une augmentation de la participation de l'Etat. Deux demandes dans ce sens avaient été présentées en comité syndical et rejetées compte tenu du coût. Pour l'année 2018, un rapport en comité syndical allant dans ce sens pourrait être présenté.

Christine JOLY rappelle que le rapport du Ministère préconise une CHAD.

Eric DOUCET indique qu'il est plus opportun de créer une CHAM sur Digne les Bains, et qu'une CHAD pourrait être reportée à plus tard. Il précise également que le développement des musiques actuelles et la mise en place de la musique assistée par ordinateur seraient également des éléments de poids. Pour la MAO, il serait nécessaire d'équiper une salle sur Manosque. Ces deux projets figureront sur le projet d'établissement. La question sera posée à la conseillère musique de la DRAC.

Un débat s'engage entre les élus sur le projet de CHAM.

La Présidente indique qu'il serait intéressant que le conservatoire puisse intervenir dans le cadre des Festejades organisées par le Conseil départemental.

Nathalie Ponce-Gassier précise que les Festejades sont une manifestation organisée pour les collégiens du département sur une journée au mois de juin. Une intervention du conservatoire serait la bienvenue.

Le débat étant terminé, le dossier de demande subvention est soumis au vote.

*Adopté à l'unanimité.*

#### Programmation artistique 2017 – 2018

Le prévisionnel artistique est présenté.

Robert Laurenti demande s'il est prévu de refaire une programmation d'un opéra sur Digne-les-Bains et Manosque.

Christine JOLY répond par l'affirmative compte tenu du réengagement financier de l'Etat. Elle indique que le Palais des congrès est indisponible pour 2018 compte tenu des travaux engagés.

Eric DOUCET indique que des manifestations importantes sont prévues à Digne les Bains en juin 2018 et au théâtre Jean le Bleu mais aussi sur le territoire départemental. L'opéra « Les Indes galantes » est également en projet pour 2019/2020.

Bernard SOURICE souhaite savoir si le partenariat avec l'Osons Jazz entre dans le cadre d'une diffusion et le contenu du week-end blues.

Benoît Paillard répond par la négative puisqu'il s'agit de jam'sessions c'est-à-dire de rencontres entre les professeurs et élèves du conservatoire et des artistes de jazz et de musiques actuelles. Pour le week-end blues, il s'agit soit d'une présentation soit d'une master class avec les artistes invités par le centre culturel René Char.

La programmation est soumise au vote.

*Adoptée à l'unanimité.*

**Points pour information**

Avancement d'un enseignant au grade de professeur d'enseignement artistique hors classe

La Présidente présente la proposition d'avancement de grade afin de recueillir l'avis des élus du comité syndical.

Les élus émettent un avis favorable à cet avancement compte tenu des informations transmises.

Bilan de la rentrée 2017 – 2018

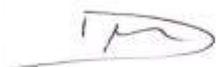
Eric DOUCET présente les principaux éléments de la rentrée de 2017.

Présentation de la comptabilité analytique pour l'année 2016

La mise en place d'une comptabilité analytique demandée dans le cadre de l'audit a été réalisée pour l'année 2016. Les principaux éléments sont présentés.

Pour l'année 2017, les éléments de comptabilité analytique seront présentés en même temps que le compte administratif 2017.

La séance est clôturée à 17 heures.

|   |  |
|---|--|
| Brigitte REYNAUD, Présidente  |   |
| Robert LAURENTI, 1 <sup>er</sup> Vice-Président<br>Représentant DLVA  |  |
| Claude FIAERT, 2 <sup>ème</sup> Vice-Président<br>Vice-Président en charge de la culture pour la<br>Communauté d'agglomération Provence Alpes |  |
| Nathalie PONCE-GASSIER,<br>Conseillère départementale   |  |
| Isabelle MORINEAUD,<br>Conseillère départementale   |  |

## **Délibération n° D-2018 - 01**

### **OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2018**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

### **Exposé des motifs –**

La Présidente du syndicat mixte présente les orientations budgétaires pour l'année 2018.

### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

**D'approuver** le document d'orientations budgétaires pour l'année 2018, joint en annexe.

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **ADOpte A L'UNANIMITE.**

Fait à Digne-les-Bains, le 29 janvier 2018.  
La Présidente du syndicat mixte de gestion,  
Brigitte REYNAUD.

# DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

## Préambule

Le 1<sup>er</sup> septembre 2015, les financeurs du Syndicat mixte ont décidé la mise en œuvre d'une mission d'audit portant sur la gestion de l'établissement, confiée au service du contrôle de gestion du Conseil départemental. Cette analyse a porté sur trois volets :

- les modalités de financement par les collectivités
- la politique d'inscription et les tarifs appliqués
- l'organisation de l'enseignement et des services administratifs répartis sur les deux pôles géographiques de Digne-les-Bains et Manosque

La mission d'audit a démarré le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et s'est achevée le 30 mars 2016.

Une restitution des recommandations de l'audit a été réalisée lors d'une réunion, le 17 novembre 2016, auprès des Présidents des collectivités, membres statutaires du Conservatoire et le 9 janvier 2016 auprès des élus du Comité syndical.

Afin de maintenir la pérennité de l'établissement, la mise en œuvre d'un plan d'actions d'ici 2020 a été validé par les Présidents. Les trois volets se déclinent sur les champs suivants :

### 1. Développer les recettes

- Mise en œuvre d'une comptabilité analytique
- Proposition d'une tarification plus juste augmentant les recettes
- Développement de l'activité

### 2. Réduire les dépenses

- Conserver un label départemental
- Poursuivre l'adaptation de l'effectif pédagogique
- Redimensionner l'effectif administratif
- Maîtriser les dépenses de programmation artistique et de jurys

### 3. Revoir la contribution des financeurs : Etat, Département, Agglomérations

Le 29 janvier 2018, une présentation du bilan d'étape du suivi des préconisations sera réalisée auprès des élus du Comité syndical. A ce jour, le bilan fait ressortir les éléments suivants :

- un taux de réalisation des préconisations de 60 %
- un taux des préconisations en cours de réalisation de 30 %
- un taux de non réalisation de 10%

## Cahier des charges du Ministère de la Culture 2016 –

Le renouvellement du classement du Conservatoire a été acté par le Ministère en 2016. Le maintien du classement dans les années à venir doit répondre aux 4 axes qui conditionnent l'attribution des aides de l'Etat aux conservatoires classés sur la base de leur projet d'établissement :

- Mettre en œuvre une tarification sociale
- Favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques
- Accompagner la diversification de l'offre artistique
- Encourager le développement des réseaux et des partenariats



Les orientations budgétaires 2018 et des années suivantes s'attacheront à respecter les préconisations de l'audit et les recommandations du rapport d'évaluation 2016 du Ministère de la Culture. Les deux rapports se contredisent parfois sur les coûts de fonctionnement. L'objectif de l'audit est de réduire le

coût de fonctionnement dont l'une des pistes est l'adaptation de l'effectif pédagogique. Le Ministère, quant à lui, préconise le maintien d'une structuration des cadres d'emplois au sein de l'équipe pédagogique – nombre de professeurs et nombre d'assistants par département – qui répondent aux critères d'un établissement classé. Il préconise également un accompagnement musical dans les disciplines de danse qui n'existe pas aujourd'hui.

Le Budget Primitif 2018 et des années suivantes s'inscriront volontairement dans une démarche de diminution des dépenses et une augmentation des recettes propres tout en veillant au respect du cahier des charges du Ministère.

## **Dépenses de fonctionnement**

Tout en poursuivant les efforts de rigueur dans la gestion du Conservatoire et en maintenant un service public de qualité, les dépenses réelles de fonctionnement devront continuer à diminuer dans l'année 2018.

### **Chapitre 011 – les charges à caractère général**

#### 60618 – Energie électricité

Le remplacement dans le courant de l'été 2017 des installations de chauffage dans le bâtiment principal de Digne-les-Bains par le Conseil départemental devrait permettre une diminution du coût de l'énergie. Un bilan en décembre 2018 sera réalisé.

#### 6185 – Frais de colloques et de séminaires

Ce compte concerne le règlement des factures de la programmation artistique et sera présenté en augmentation par rapport à 2017. La programmation avait été considérablement restreinte en 2015 et 2016 compte-tenu de la disparition du financement de l'Etat. Le réengagement de l'Etat en 2016 et 2017 à hauteur de 110 000 € est conditionné à la diversification de l'offre artistique et au développement des partenariats avec l'Education nationale.

#### 6251 – Voyages et déplacements

La consommation des crédits depuis 2011 enregistre une diminution constante. La rationalisation des cours et des interventions en milieu scolaire a permis cette baisse.

Une nouvelle modalité de remboursement est appliquée depuis le mois de septembre 2017 et impactera l'année 2018 : le conservatoire prendra en charge la réalité des frais engagés par l'agent. Le remboursement sera calculé à partir du lieu de départ ou d'arrivée et non plus uniquement de la résidence administrative. Cette modalité concerne un nombre peu élevé d'agents mais participe de l'effort de rationalisation des frais de déplacements demandé dans le cadre de l'audit.

*L'effort de diminution entrepris depuis plusieurs années sera maintenu pour 2018 puisque la prévision budgétaire sera inférieure de 10,13 % par rapport à 2017 afin de respecter les préconisations de l'audit. Elle intégrera les coûts supplémentaires liés à l'augmentation de la programmation artistique demandée par le Ministère.*

### **Chapitre 012 – les charges de personnel**

L'augmentation des cotisations patronales, les effets du Protocole des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR), les effets du « glissement vieillesse technicité » de la masse salariale et la gestion des postes entraînent pour 2018 une légère augmentation estimée à 0.42 % par rapport au BP 2017.

Depuis 2015, les charges de personnel ont enregistré une diminution de 0.7 % ponctuée chaque année de coûts supplémentaires liés aux décisions gouvernementales.

*L'adaptation de l'effectif pédagogique et le redimensionnement de l'équipe administrative entrepris depuis plusieurs années et préconisés dans le cadre de l'audit impactent particulièrement les comptes suivants :*

- 64111 rémunération principale (titulaires) en diminution constante depuis 2015. Pour 2018, ce compte affiche une diminution de 2 %

Les coûts liés à la programmation artistique et au remplacement d'agents en arrêt maladie (64118, 64131 et 64138 principalement) expliquent la légère augmentation de 0.42 %.

## **Recettes de fonctionnement**

### **1. Réengagement financier de l'Etat au niveau du fonctionnement**

Suite au renouvellement du classement du conservatoire notifié par le Ministère en septembre 2016, une participation de 110 000 € a été versée 2016 en 2017.

*L'objectif de conserver une participation de l'Etat à hauteur de 100 000 préconisé dans l'audit est donc dépassé de 10 %.*

Pour 2018, une participation de l'Etat à hauteur de 110 000 € sera prévue.

### **2. Rééquilibrage des participations des trois financeurs**

La modification des statuts actant le principe d'un plafond de participation annuelle du Conseil départemental à hauteur de 590 000 € a été réalisée en mars 2017.

Cet ajustement avait été préconisé par l'audit.

Pour 2018, la participation du Département à hauteur de 590 000 € sera prévue.

### **3. Résultat cumulé de fonctionnement**

Le résultat d'excédent cumulé enregistré au 31 décembre 2017 est de 217 839.29 € et viendra en déduction de la base de calcul des participations des agglomérations. Ce montant sera inscrit.

### **4. Droits d'inscriptions**

La campagne d'inscriptions en septembre 2017 a été réalisée sur une nouvelle grille tarifaire basée sur le quotient familial tel que préconisé par l'audit et le Ministère.

Les inscriptions enregistrent une hausse à deux niveaux :

- en terme d'effectif puisqu'une augmentation est notée : 2016 (885) et 2017 (905) ;
- en terme de recettes puisqu'on enregistre une augmentation de 10 000 € par rapport à 2016.

En 2018, une augmentation de 6.5 % des droits d'inscriptions sera appliquée à partir de la rentrée de septembre. Une recette de 240 000 € sera inscrite.

Pour rappel, l'audit préconisait une couverture des droits d'inscriptions d'au moins 15 % d'un coût de fonctionnement fixé à 1 800 000 € à l'horizon 2020.

Pour 2018, les droits d'inscriptions représenteront 9.5 % sur un coût de fonctionnement de 2 519 439 (dépenses réelles).

### **5. Les participations des financeurs**

Conséquence de la diminution des dépenses, de l'augmentation des recettes et du plafond de participation départementale fixé à 590 000 € pour 2018, le montant des participations des agglomérations sont soit en diminution soit en légère augmentation.

Pour DLVA, la hausse de 11 992 € par rapport à 2017 résulte d'une augmentation de 7 élèves.

Pour P2A, la diminution de 21 992 € par rapport à 2017 est le corollaire d'une diminution de 12 élèves.

Les montants de participations seront prévus tel qu'indiqué ci-dessous :

- DLVA 748 939 € (+ 1.6 % par rapport à 2017) pour 418 élèves (+ 1,7 %)
- P2A 636 061 € (- 3.3 % par rapport à 2017) pour 355 élèves (- 3,3 %)

## **Les dépenses et recettes d'investissement**

### ***Les dépenses***

Le conservatoire doit poursuivre le renouvellement engagé depuis 2010 de son parc de matériel (bureautique, accessoires et instruments de musique

Un dossier de demande de subvention pour 2018 auprès des services de la Région pour un montant de 38 822.22 € hors taxes a été déposé.

### ***Les recettes***

Le résultat d'excédent cumulé enregistré au 31 décembre 2017 s'élève à 49 547,67 € et sera repris à la section d'investissement.

Suite à la modification des statuts, les prélèvements effectués sur les montants de participation des trois financeurs permettant ainsi d'abonder les recettes d'investissement, disparaissent.

La section d'investissement affichera une diminution de l'ordre de 31 %.

## **Délibération n° D-2018-02**

### **OBJET : Adaptation du tableau des cadres d'emplois du conservatoire**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** la délibération n° 2017-15 du 4 juillet 2017 relative au tableau des cadres d'emplois du conservatoire ;

#### **Exposé des motifs –**

Il est proposé de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 15 heures suite à la réussite à la sélection professionnelle de l'enseignante de flûte traversière.

Cette création de poste prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2018.

#### **Après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

**D'approuver** la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 15 heures à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 tel qu'indiqué dans le tableau des cadres d'emplois joint en annexe ;

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 29 janvier 2018.  
La Présidente du syndicat mixte de gestion,

Brigitte REYNAUD.

**TABLEAU DES CADRES D'EMPLOIS DU CONSERVATOIRE  
PRESENTE AU COMITE SYNDICAL DU 29 JANVIER 2018**

| GRADES                           | D.H.T.     | DISCIPLINES                    | AGENT AFFECTE SUR L'EMPLOI  | STATUT           |
|----------------------------------|------------|--------------------------------|-----------------------------|------------------|
| (de 40000-800000)                | 35 h       | Directeur général des services | Doucet éric                 | Titulaire        |
| <b>P.E.A. Hors Classe</b>        | 16h        | Chargé de direction            | DOUCET Eric                 | détachement DGS  |
|                                  | 16h        |                                | VACANT                      |                  |
| <b>PEA</b>                       | 16h        | Formation musicale             | FLAVEN Anne                 | Titulaire        |
|                                  | 16h        | Accordéon                      | NEGRO Cécilia               | Titulaire        |
|                                  | 16h        | Danse Classique                | FARANDA Karine              | Titulaire        |
|                                  | 16h        | Clavecin                       | KAEPPÉLIN GAUTHIER Virginie | Titulaire        |
|                                  | 10h        | Contrebasse                    | CAILLOUX-LAMORINIÈRE Sara   | contractuelle    |
|                                  | 16h        | Formation Musicale             | BARROIS Bernard             | Titulaire        |
|                                  | 16h        | Chargé de direction            | PAILLARD                    | Titulaire        |
|                                  | 8h         | Hautbois                       | BARSEY Patrice              | Titulaire        |
|                                  | 16h        | Piano                          | CLAVEL Sylvie               | Titulaire        |
|                                  | 16h        | Saxophone                      | BERSEGOL Jean-Claude        | Titulaire        |
|                                  | 16h        | Violon                         | NIKOYAN Guegham             | Titulaire        |
|                                  | 16h        | Piano                          | REYMOND Phillippe           | Titulaire        |
|                                  | 16h        | Théâtre                        | MAURICE Philippe            | stagiaire        |
|                                  | 10h        | Danse traditionnelle           | MIHNEVA Maya                | CDI              |
| 7h                               | Trombone   | DOREL Marc                     | Titulaire                   |                  |
| <b>AEA principal 1ère classe</b> | 20h        | Accordéon + FMG                | FERRERI Patricia            | Titulaire        |
|                                  | 20h        | Alto - Formation Musicale      | SARETTO Yves                | Titulaire        |
|                                  | 15h        | Accompagnement                 | SALVATORE Sheila            | Non Titulaire    |
|                                  | 20h        | Chant                          | DESCAMPS Martine            | Titulaire        |
|                                  | 20h        | Danse Classique                | TESTE Guy                   | Titulaire        |
|                                  | 20h        | Flûte à Bec                    | THIBAUD Christine           | Titulaire        |
|                                  | 20h        | Flûte Traversière              | BERTRAND Catherine          | Titulaire        |
|                                  | <b>15h</b> | <b>Flûte Traversière</b>       | <b>Vacant au 1/02/2018</b>  |                  |
|                                  | 4h         | Galoubet                       | BOURRELY Sébastien          | Titulaire        |
|                                  | 20h        | Guitare                        | LE DUY Cécile               | Titulaire        |
|                                  | 20h        | Jazz                           | LOILIER Christophe          | Titulaire        |
|                                  | 10h        | Musiques traditionnelles       | GABET Patrice               | Titulaire        |
|                                  | 20h        | Percussions                    | MARIOTTI Christian          | Titulaire        |
|                                  | 5h         | Chant Jazz                     | MARTINEZ Alice              | Non Titulaire    |
|                                  | 20h        | Piano                          | BOURGOIS-NIKOYAN Marjorie   | Titulaire        |
|                                  | 20h        | guitare                        | BORIS Paul                  | Titulaire        |
|                                  | 20h        | Violon                         | LEBOUCQ Olivier             | Titulaire        |
|                                  | 12h30      | Chant choral                   | AGATE et FRANCESCHI         | Non Titulaire    |
|                                  | 6h         | Eveil musical                  | AGATE Manuelle              | Non Titulaire    |
|                                  | 16h30      | Musiques actuelles             | MATCHOULIAN Renaud          | Non Titulaire    |
| 20h                              | Clarinette | FAROULT Valérie                | Titulaire                   |                  |
| 8h                               | Trompette  | ALLARD Denis                   | Non Titulaire               |                  |
| <b>AEA pal 2è cl.</b>            | 20h        | Formation Musicale             | MALAHIEUDE Isabelle         | Titulaire        |
|                                  | 20h        | Violoncelle                    | MARCEL Patrick              | Titulaire        |
|                                  | 20h        | Accompagnement                 | MOULLE Romain               | Titulaire        |
|                                  | <b>15h</b> | <b>Flûte Traversière</b>       | <b>Gaëlle VITUREAU</b>      | <b>Stagiaire</b> |
|                                  | 18H        | Danse Jazz                     | MOLINIER ANNE               | Titulaire        |

|  |          |                              |                                   |               |
|--|----------|------------------------------|-----------------------------------|---------------|
| <b>Rédacteur</b>                                   | 35h      | Communication                | SEBBEN Marie Dominique            | Titulaire     |
| <b>Rédacteur Pal 1ère cl.</b>                      | 35h      | Compta/GRH                   | SANCHEZ Sylvie                    | Titulaire     |
| <b>Adjoint Administratif Principal 2ème classe</b> | 35h      | Accueil/Régie/Manosque       | BESSA DO VALE TORRES<br>Christine | Titulaire     |
|  | 35 h     | Partothèque                  | LUQUET Martine                    | Titulaire     |
|  | 32h      | Secrétariat                  | AMIEL Barbara                     | Titulaire     |
| <b>Adjoint Administratif</b>                       | 32.31/35 | Accueil                      | Coniglione christine              | Titulaire     |
|  | 35h      | Accueil/régie/Digne          | RESTOUX Elisabeth                 | Titulaire     |
|  | 28h      | Accueil                      | ABADIE Nathalie                   | Non titulaire |
|  | 28h      | Accueil                      | VACANT                            |               |
| <b>Adjoint technique</b>                           | 28h      | Agent d'entretien et accueil | SCHRANKO Laetitia                 | Titulaire     |
|  | 20h      | Agent d'entretien            | VACANT                            |               |
| <b>Adjoint technique 2è cl.</b>                    | 20h      | Agent d'entretien            | VACANT                            |               |

## **Délibération n° D-2018-03**

### **OBJET : Modification du régime indemnitaire**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** la délibération n° 2017-22 du 4 décembre 2017 relative à la mise en place du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

### **Exposé des motifs –**

Dans les modalités de versement de l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise détaillées dans la fiche n° 1 du guide, une erreur a été commise concernant la suspension du versement de l'IFSE en cas de congés longue maladie, longue durée et grave maladie. Il est proposé d'appliquer les mêmes modalités que la maladie ordinaire et l'accident de service et de reformuler ainsi : « *l'IFSE suivra le sort du traitement en cas de congés de maladie ordinaire, d'accident de service, de longue maladie, de longue durée et de grave maladie* ».

### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

**D'approuver** la modification des modalités de versement de l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise de la manière suivante : « *l'IFSE suivra le sort du traitement en cas de congés de maladie ordinaire, d'accident de service, de longue maladie, de longue durée et de grave maladie* » tel qu'indiqué dans la fiche n° 1 jointe en annexe ;

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 29 janvier 2018.  
La Présidente du syndicat mixte de gestion,

Brigitte REYNAUD.

## Fiche n° 1 –

# Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise – IFSE

### Référence réglementaire :

Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement.

Décret n° 2008-580 DU 18/06/2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Vu l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des attachés d'administrations de l'Etat relevant du ministre de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Arrêté du 18 décembre 2015 pris pour l'application au corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Arrêté du 16 juin 2017 pris pour l'application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Circulaire préfectorale du 18 avril 2017 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique territoriale,

### Principe :

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise – IFSE – vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose d'une part, sur une formalisation précise des critères professionnels et,

d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle. Elle est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Bénéficiaires :

- agents titulaires ou stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel
- agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

Montants de référence :

Chaque cadre d'emplois repris ci-après est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

| <b>REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOI DES ATTACHES TERRITORIAUX</b> |   | <b>Montants annuel maxima - plafonds</b> |
|---|---|--|
| <b>GROUPES DE FONCTIONS</b>   | <b>EMPLOIS ET CRITERES</b>  | <b>NON LOGE</b>                          |
| Groupe 1  | Plus de 2 000 habitants : direction d'une collectivité, direction adjointe d'une collectivité | 36 210                                   |
| Groupe 2  | Chef de service   | 25 500                                   |

| <b>REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS TERRITORIAUX</b> |   | <b>Montants annuel maxima - plafonds</b> |
|---|---|--|
| <b>GROUPES DE FONCTIONS</b>   | <b>EMPLOIS ET CRITERES</b>  | <b>NON LOGE</b>                          |
| Groupe 1  | Expertise stratégique, forte expertise avec une spécialité, encadrement | 17 480                                   |
| Groupe 2  | Encadrement, animation/coordination, maîtrise d'une spécialité          | 16 015                                   |
| Groupe 3  | Pas d'encadrement, faible expertise, instruction simple, polyvalence    | 14 650 €                                 |

| <b>REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</b> |  | <b>Montants annuel maxima - plafonds</b> |
|--|--|--|
| <b>GROUPES DE FONCTIONS</b>  | <b>EMPLOIS ET CRITERES</b>   | <b>NON LOGE</b>                          |
| Groupe 1   | Poste nécessitant une expertise<br>Poste nécessitant une polyvalence<br>Sujétions spéciales liées à l'accueil du public (horaires, type de public, etc.) | 11 340                                   |
| Groupe 2   | Agent d'exécution, agent d'accueil   | 10 800 €                                 |

| <b>REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</b> |   | <b>Montants annuel maxima - pfaonds</b> |
|--|---|---|
| <b>GROUPES DE FONCTIONS</b>  | <b>EMPLOIS ET CRITERES</b>  | <b>NON LOGE</b>                         |
| Groupe 1   | Encadrement ou coordination, contraintes particulières (horaires...), polyvalence ou forte spécialisation | 11 340                                  |
| Groupe 2   | Pas d'encadrement, exécution sans expertise, spécialisation faible à moyenne                              | 10 800 €                                |

Réexamen du montant :

- en cas de changement de fonctions ;
- au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise
- en cas de changement de grade et de fonctions.

Sort de l'IFSE en cas d'absence :

L'IFSE suivra le sort du traitement en cas de congés de maladie ordinaire, d'accident de service, de congés longue maladie, de longue durée et de grave maladie ;  
Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, cette indemnité est maintenue intégralement.

Périodicité et modalités de versement :

Elle est versée mensuellement.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

Le montant de l'IFSE peut être modulé en fonction de l'expérience professionnelle et de la mobilisation des acquis.

Application :

A compter du 1<sup>er</sup> février 2018.